

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/029

Objet : Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur les places de parking, derrière l'EHPAD, rue de la Liberté, à l'occasion du carnaval de l'APEL Sainte Marie ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur les places de parking situées derrière l'EHPAD. Cette mesure prendra effet à partir du jeudi 12 mars à 22h00 jusqu'au vendredi 13 mars 2026 à 19h00.

Article 2 : Les véhicules de livraison seront autorisés à accéder à l'arrière de l'EHPAD, le vendredi 13 mars jusqu'à 16h00.

Article 3 : Des barrières seront installées par les services techniques de la commune afin de sécuriser le périmètre et assurer le bon déroulement de cette manifestation.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la Commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. BASCOP Christophe, Président de l'APEL Sainte Marie,
- Mme la Commandante de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,

Fait à Sainghin-en-Weppes le 30 janvier 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

